RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01136
Numéro SIREN : 794 254 896
Nom ou dénomination : ABMS Groupe

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/011816

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 104	1 104		
	Fonds commercial (1)	242 240		242 240	242 240
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	42 846	32 902	9 944	15 526
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	360 796		360 796	360 796
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	45 236		45 236	45 075
	TOTAL (II)	**692 222**	**34 006**	**658 216**	**663 637**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				5 545
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	258 387		258 387	363 600
	Autres créances	717 640		717 640	635 873
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	305 922		305 922	318 459
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 207		4 207	17 165
	TOTAL (III)	**1 286 156**		**1 286 156**	**1 340 643**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 978 378**	**34 006**	**1 944 372**	**2 004 280**

(1) dont droit au bail	
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	20 000
(3) dont créances à plus d'un an	

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	323 700	323 700
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	336 294	336 294
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	28 800	28 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	392 224	164 546
	Report à nouveau	(396 120)	(396 120)
	Résultat de l'exercice	**210 095**	**227 678**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**894 993**	**684 898**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	670 968	834 467
	Emprunts et dettes financières divers (3)	20 781	41 445
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 060	16 113
	Dettes fiscales et sociales	196 071	203 172
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 500	92 185
	Autres dettes	108 000	132 000
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**1 049 379**	**1 319 382**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 944 372**	**2 004 280**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	210 094,65	227 678,41
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	566 139	655 834
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	439	420
(3)	Dont emprunts participatifs		

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 944 372** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **1 563 389** euros
  - un total charges de **1 353 294** euros

  - dégage un résultat de **210 095** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2022**
- finit le **31/12/2022**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS ABMS GROUPE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 944 372** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 563 389** euros et un total **charges** de **1 353 294** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **210 095** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2018-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2018 relatif au Plan Comptable Général .

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds de commerce "ADC"

Suivant acte d'achat du 05/11/2019, la société ABMS GROUPE a acquis le fonds de commerce "ADC".

Il s'agit d'un fonds de commerce de contrôle et de diagnostics sur ascenseurs incluant la gestion d'une association d'ingénieurs, de techniciens et de conseillers technico-commerciaux traitant en général de toutes les questions techniques, des études, contrôles et expertises des équipements techniques du bâtiment et notamment des ascenseurs, exploitée à LORGUES.

Les éléments incorporels (clientèles, achalandages et fichiers clients correspondant) concernent les activités suivantes :
- Contrôles quinquennaux(CTQ) ;
- Contrats de suivi annuel d'entretien ascenseurs (MAT).

Les parties se sont entendues sur un prix ferme de 184 500 € et sur un prix variable en fonction du chiffre d'affaires annuel des activités CTQ et MAT de 2020 à 2022.

Compte tenu de l'absence de visibilité de ces deux activités sur les années à venir, la société a activé au cours de l'exercice 2019 le montant ferme de 184 500 €, représentant le fonds commercial ADC au 31/12/2019.

Les modalités de paiement sont les suivantes :
- comptant à concurrence de 75 000 € : payé et financé par emprunt bancaire début 2020
- le solde payé en 3 fois de 2021 à 2023 : 36 500 € par échéance augmenté de la partie variable de 23% du chiffre d'affaire annuel CTQ et MAT.

Au cours de l'exercice, il a été activé la part variable relative au chiffre d'affaires 2021.

Au 31/12/2021, le fonds de commerce ADC est valororisé à l'actif pour 242 240,07 € et la dette au passif s'élève à 92 184,98 €.

L'échéance 2022 à payer s'établit ainsi à la somme de 55 684,98 €.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ABMS GROUPE

Société par Actions Simplifiée au capital de 323 700 euros
Siège social : ZA les Speyres Est - Rue du Truchet 38450 VIF
794 254 896 RCS GRENOBLE

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 29 JUIN 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 210 095 euros, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Au compte « au Report à Nouveau » 210 095 euros
  Qui ressortira à 186 025 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Le Président
Monsieur Thierry DOMELAND

